

L'action en faveur des déplacés internes

Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en raison de conflits armés avoisine aujourd'hui les 26 millions. De par sa longue expérience en matière d'assistance et de protection des déplacés, le HCR est en mesure d'appuyer les interventions nationales et internationales en faveur des déplacés internes. À l'heure actuelle, le Haut Commissariat participe à 28 opérations auprès de déplacés internes, concernant environ 14 millions de personnes.

L'approche modulaire a été mise en œuvre dans 16 de ces opérations, menées en Afghanistan, en Colombie, en Côte d'Ivoire, en Éthiopie, en Guinée, en Indonésie, au Kenya, au Libéria, au Myanmar, au Pakistan, en Ouganda, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Tchad et au Zimbabwe. Près de trois ans se sont écoulés depuis que le Comité permanent interorganisations (IASC) s'est engagé dans le processus de réforme humanitaire et a adopté l'approche modulaire, au

titre de laquelle le HCR assume des responsabilités de chef de file pour certaines questions en rapport avec les déplacés internes touchés par des conflits. Les modules globaux sont des groupes interorganisations formés au niveau des sièges qui renforcent les capacités générales, fixent des normes communes et élaborent des politiques et des outils pour appuyer les opérations sur le terrain.

Une telle approche tire parti des avantages relatifs de chaque institution onusienne et vise à forger des partenariats pour optimiser les ressources et assurer une réponse intégrée. Le HCR préside le module global de protection ; il partage également la direction du module global de coordination des camps et de gestion des camps (CCCM) avec l'OIM et la direction du module global des abris d'urgence avec la FICR. Dans les modules qu'il codirige, le HCR est responsable des déplacements internes causés par des conflits, l'OIM et la FICR se chargeant des situations de crise provoquées par des catastrophes



Le personnel du HCR essaie de rejoindre des déplacés internes dans les régions reculées de Colombie.

naturelles. Le HCR participe en outre au module global de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, ainsi qu'aux modules s'occupant de la santé, de la nutrition, de l'éducation, du relèvement accéléré, de la logistique et des télécommunications d'urgence.

Le Haut Commissariat a élaboré quelques importants outils programmatiques et de protection, renforcé sa capacité d'intervention en cas d'urgence en fournissant une expertise technique au personnel de terrain, reconstitué ses stocks d'urgence et formé un grand nombre de collaborateurs, issus de son propre personnel et d'organisations partenaires.

Comme les travaux des modules seront consolidés en 2009, une grande partie des activités seront totalement intégrées ; il se peut néanmoins que certains coûts récurrents subsistent pendant la période de transition en 2009.

Politique et stratégie relatives aux déplacés internes

Le Haut Commissariat examinera les progrès accomplis quant à l'intégration des fonctions liées aux déplacés internes dans l'ensemble de ses activités et s'assurera qu'il dispose des capacités nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de direction des modules. Le HCR traitera également de certaines questions, en rapport avec son rôle d'appui au renforcement des interventions humanitaires face aux situations de déplacement interne. Il a été difficile au Haut Commissariat de s'acquitter de ce rôle, en raison des responsabilités accrues qui lui ont été confiées et de l'augmentation du nombre de bénéficiaires.

L'approche modulaire continuant à se développer, il importera de remédier à certaines insuffisances dans les capacités politiques et opérationnelles en 2009. Le HCR s'est employé à consolider les liens entre les modules qu'il dirige. Les opérations en faveur des déplacés internes nécessitent souvent un partage d'informations intensif entre partenaires, plus important que dans les crises de réfugiés traditionnelles ; il est donc nécessaire de disposer de systèmes de gestion des données bien développés pour rendre les interventions humanitaires plus rapides et plus prévisibles, et pour améliorer la coordination interorganisations. Le HCR dispensera un appui technique en matière de gestion des données aux bureaux extérieurs participant à des opérations en faveur de déplacés internes. Le Haut Commissariat réexaminera également la formation et les mesures de sécurité afin d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel et des déplacés internes.



Un camp de déplacés internes à Nyongera, en République démocratique du Congo.

HCR/IF. Fontanini

Module de la protection

Le HCR préside le Groupe de travail chargé du module de la protection, qui s'attache de manière générale à renforcer les interventions et la coordination en matière de protection dans les situations d'urgence. À cet effet, le groupe se charge de déployer des agents de protection sur le théâtre de crises et procède à des évaluations de l'approche modulaire. Le groupe de travail a également dispensé des conseils sur la protection des personnes âgées en Ouganda, ainsi qu'en Indonésie, et appuyé le groupe de travail sur la protection récemment créé en Afghanistan.

Le module prodigue son aide à des mécanismes de coordination de la protection dans 18 pays. Il exerce ses fonctions de direction dans cinq domaines techniques : protection de l'enfance ; logement, terres et biens immeubles ; violence sexiste ; lutte antimines et État de droit et justice.

Pour gérer des aspects spécifiques de son plan de travail, le groupe a constitué deux Équipes spéciales, l'une chargée de la formation et l'autre de la dotation en effectifs de protection. Il a également organisé des réunions ad hoc sur la gestion des informations relatives à la protection et au recensement des bonnes pratiques.

Il est toujours difficile, pour toutes les organisations, d'assurer une direction prévisible pour coordonner les activités de protection lors des catastrophes et des autres situations d'urgence. Si des progrès ont été réalisés dans la gestion des cinq domaines techniques placés sous la responsabilité du module, il importera de déployer des efforts supplémentaires pour assurer la disponibilité de ressources et d'orientations opérationnelles dans les situations d'urgence en cours ou naissantes. En tant que responsable du module, le HCR, aidera à répondre à ces besoins et à renforcer les partenariats, en particulier avec les ONG, à la fois au niveau global et sur le terrain.



Des déplacés internes dans le camp d'Adit, en Ouganda, se préparent à rentrer chez eux.

HCR/AF-Denholm

En novembre 2008, le groupe définira ses priorités stratégiques et son plan de travail pour l'année 2009. Le renforcement de l'appui aux opérations sur le terrain figurera toujours au nombre des priorités. Le perfectionnement des compétences techniques dans les cinq secteurs clefs relevant de la responsabilité du groupe de travail sera privilégié.

Les activités dirigées par le HCR en 2009 viseront notamment à appuyer les groupes de travail sur la protection déployés sur le terrain et à renforcer les partenariats opérationnels. Le détachement de collaborateurs de *Help Age International* et de *Handicap International* améliorera l'assistance prodiguée aux personnes qui ont des besoins spécifiques en matière de protection.

Le HCR examinera les instruments, les normes et les principes directeurs existants, élaborera un instrument interorganisations d'évaluation rapide pour la protection dans les situations d'urgence et appliquera le Cadre opérationnel d'intégration de la protection, élaboré par le Groupe de travail. L'utilisation plus large de systèmes de surveillance des incidents de protection, y compris pour la violence sexuelle et sexiste, améliorera la coordination modulaire, ainsi que l'échange et l'analyse des données.

Le HCR s'emploiera, en collaboration avec l'Équipe spéciale pour la dotation en effectifs de protection, à renforcer la coordination interorganisations en situation d'urgence. Il se consacrera, en coopération avec des partenaires, à des questions interconnectées, liées à l'âge, au genre, à l'environnement et au VIH et au sida. En tant que membre de l'Équipe spéciale pour la formation, le HCR assurera des formations à la coordination modulaire des activités de protection à l'intention de coordonnateurs en poste sur le terrain.

Module de coordination des camps et de gestion des camps

Le module de coordination des camps et de gestion des camps, dirigé par l'OIM et le HCR, se charge de coordonner les activités définies dans son plan de travail 2008-2009, moyennant une étroite collaboration de tous ses membres. L'une des tâches importantes consiste à assurer l'intégration des concepts de ce module dans divers outils interorganisations, comme cela a été fait en 2008 pour le guide pratique sur la gestion des camps, le manuel pour la prise en compte des sexospécificités dans l'action humanitaire et le *Manuel pour la protection des déplacés internes*.

En partenariat avec le module de protection, le module de coordination et de gestion des camps a appuyé l'effort interorganisations visant à élaborer des principes directeurs sur le profilage des déplacés internes et participé à une opération de profilage au Tchad, conclue avec succès. En juin 2008, le module a publié une version révisée du guide pratique de gestion des camps.

En 2009, le HCR et ses partenaires au sein de ce module se consacreront à l'élaboration de normes et d'instruments, dont un manuel sur la fermeture et le démantèlement progressif des camps, mettront la dernière main à un cadre d'évaluation des besoins en matière de coordination et de gestion des camps et le lanceront sur le terrain, diffuseront les pratiques optimales et renforceront l'appui aux opérations en faveur des déplacés internes. Pour faciliter des interventions humanitaires plus rapides et plus prévisibles, le HCR mettra au point de nouveaux systèmes de données standardisés pour les organismes chefs de file dans les situations de déplacement interne. Des modules de formation, récemment mis au point ou révisés, aideront les responsables de modules à coordonner les camps et les organisations chargées de la gestion des camps à gérer les camps.

Les opérations en faveur des déplacés internes

Colombie

En Colombie, la difficulté consiste à maintenir les problèmes humanitaires au premier plan des préoccupations politiques, dans un contexte où l'on accorde la priorité aux besoins en matière de développement et de sécurité. La récente entrée en vigueur d'une loi sur les droits des déplacés internes pourrait entraîner une application plus efficace des lois relatives aux déplacés ; parallèlement, une campagne menée à l'échelle nationale aidera à sensibiliser l'opinion et pourrait favoriser l'instauration de partenariats et la naissance d'un consensus.

Un accord récemment conclu par le ministère de l'Agriculture et le HCR offre aux déplacés internes la possibilité de parvenir à une plus grande stabilité socio-économique, moyennant la protection des terres abandonnées et de nouvelles initiatives pour rétablir les droits de propriété. Au cours des huit dernières années, la population a perdu la jouissance d'environ 5 millions d'hectares de terres en raison des déplacements forcés.

Sri Lanka

Ayant été désigné comme l'organisme chef de file pour la protection, les articles non alimentaires, les abris d'urgence et la gestion des camps, le HCR entend protéger les réfugiés ainsi que les déplacés internes et rechercher des solutions durables à leur déplacement. Le Haut Commissariat milite pour que les déplacés internes soient libres de leurs mouvements, jouissent d'une sécurité physique, à l'abri de toute violence, et puissent accéder à des abris et à des moyens d'existence. Il s'emploie également à améliorer les conditions de vie dans les zones de retour.

Le HCR travaille avec des réseaux de lutte contre la violence sexuelle et sexiste, afin de procurer une aide juridique et psychosociale adéquate aux victimes. Il encourage la sensibilisation et la formation à la protection au sein des organismes d'aide qui travaillent dans des camps de déplacés internes afin de réduire la violence sexuelle et sexiste, par exemple en assurant un éclairage public adéquat, une intimité suffisante, ainsi que des installations sanitaires séparées.

Ouganda

En Ouganda, le HCR et ses partenaires au sein des modules se consacrent au suivi des populations qui regagnent leur région d'origine, à l'ouverture de routes pour desservir les nouvelles zones d'installation et les régions de retour, au déminage, à la réhabilitation des sources d'eau, à la démolition des cabanes et au comblement des latrines dans les camps évacués ; ils fournissent également des bicyclettes et du matériel de télécommunications à la police.

Grâce aux efforts de plaidoyer du HCR, la liberté de circulation a été rétablie dans près de la moitié du district de Kitgum. Le Haut Commissariat a également mis à jour les données relatives à plus de 194 villages dans lesquels des déplacés sont rentrés et fourni une aide d'urgence dans le secteur des abris à plus de 2 000 familles qui rentraient et se réinstallaient, sous forme de bâches en plastique. Le module de coordination des camps et de gestion des camps a offert une aide en matière de cartographie et de bases de données à des organisations impliquées dans la gestion des camps et formé plus de 60 agents de terrain interorganisations aux concepts de coordination des camps et de gestion des camps.

Module des abris d'urgence

Le HCR et la FICR président ensemble le module des abris d'urgence, qui est actif en Afghanistan, en Indonésie, au Liban, au Libéria, au Mozambique, au Pakistan, aux Philippines, en RDC, en Somalie, au Tchad et au Zimbabwe. Le HCR assure la direction générale du module et se charge en outre de l'exécution directe de certaines activités dans le secteur des abris.

Parmi les principales réalisations du module, citons la constitution de stocks d'articles non alimentaires courants en rapport avec les abris, permettant de faire face à des situations d'urgence touchant jusqu'à 500 000 personnes à

travers le monde. En 2008, plusieurs documents d'orientation récemment élaborés, dont une « stratégie pour les abris d'urgence », ont été diffusés sur le terrain. En outre, des principes directeurs ont été publiés sur la gestion de la performance pour assurer des interventions efficaces, les évaluations initiales des besoins dans le secteur des abris, les variations climatiques, l'impact sur l'environnement, l'évaluation des risques et l'alerte précoce, et les options en matière d'abris.

Pour permettre au module d'améliorer l'efficacité de ses interventions, les membres du module réexamineront les priorités et le plan de travail de l'année 2009. En particulier, le HCR évaluera les résultats fournis par la stratégie de formation du module et adaptera les programmes de formation aux besoins du personnel de terrain. Pour

s'acquitter de ses engagements relatifs aux interventions dans le secteur des abris d'urgence, le Haut Commissariat continuera d'assurer l'approvisionnement en couvertures, tentes d'urgence et bâches en plastique. Il continuera également à élaborer des normes et des instruments et à diffuser les pratiques exemplaires.

Autres modules globaux

Le HCR participe également aux travaux de modules globaux dirigés par d'autres organisations. Compte tenu de l'expérience opérationnelle du Haut Commissariat en matière de déplacements forcés, cette participation garantit l'efficacité des efforts visant à venir en aide aux réfugiés et aux déplacés internes. Le personnel technique du HCR joue un rôle important, contribuant à la définition des politiques, des instruments, des formations et des interventions des divers modules. Le HCR veille à ce que (1) les politiques et les directives abordent les questions liées au déplacement de manière opérationnelle et pratique ; (2) les interventions en situation d'urgence améliorent la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des opérations humanitaires.

Les fonctions assurées par ces différents modules sont indispensables au bien-être des personnes qui relèvent de la compétence du HCR. En 2008, renforcer son engagement auprès des modules qu'il ne dirige pas, le HCR a consolidé ses liens avec chacun d'entre eux.

Le **module du relèvement accéléré** s'emploie à créer des solutions durables pour les déplacés internes et à faciliter un relèvement viable au lendemain des conflits. Le HCR participe aux travaux du module au travers d'interventions relatives au retour et à la réintégration, ainsi que par un appui sur le terrain. En s'appuyant sur le bilan des programmes de réintégration, le HCR élabore actuellement un système standardisé de gestion des retours et de la réintégration, qui comprendra des bases de données, des outils d'évaluation, des orientations et des supports de formation. Le système sera mis à l'essai dans des pays pilotes en 2009.

En sa qualité de membre du **module de la logistique**, le HCR a renforcé ses capacités en matière de ressources humaines et de formation à la logistique, afin de se donner les moyens

de contribuer avec efficacité aux interventions humanitaires interorganisations.

Le HCR a contribué à l'élaboration de politiques pour le **module de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène**, et dirige un projet visant à renforcer l'appui et les conseils techniques dispensés aux opérations sur le terrain. Le Haut Commissariat participe également au comité directeur chargé du renforcement des capacités, qui met actuellement en place un fichier de coordonnateurs de modules, ainsi qu'un programme de formation pour les spécialistes techniques.

Au sein du **module de la santé**, le HCR participe au groupe de travail sur l'appui aux pays et contribue à l'élaboration d'orientations et d'instruments pour les opérations sur le terrain. Le HCR copréside le comité directeur du Service de suivi de la santé et de la nutrition et a travaillé, en étroite collaboration avec ses partenaires au sein du module, à la création de trois instruments d'évaluation modulaire et au guide pratique sur le module de la santé.

Au sein du **module de la nutrition**, le HCR participe aux groupes de travail thématiques sur l'évaluation et le renforcement des capacités et dirige l'élaboration d'instruments propres à ce module. Le Haut Commissariat étudie les moyens de renforcer la participation au sein des modules de terrain.

Le **module de l'éducation** ayant entrepris ses activités depuis peu, le HCR a contribué à l'établissement du plan de travail et aide à mettre au point un instrument d'évaluation et de suivi, ainsi qu'une opération d'évaluation des capacités existantes. En 2009, le module élaborera une stratégie de formation à l'éducation à l'intention des coordonnateurs et des membres des modules.

Le VIH et le sida sont des questions transversales qui touchent tous les secteurs. Le HCR est le chef de file technique pour les questions liées au VIH et au sida dans les situations d'urgence impliquant des réfugiés et des déplacés internes. Le Haut Commissariat a organisé des missions interorganisations et des missions d'appui technique aux opérations sur le terrain en Colombie, en Côte d'Ivoire, au Népal, en République centrafricaine et en RDC. En outre, le HCR a élaboré un outil d'évaluation multisectoriel et interorganisations pour le VIH et le sida.